

Votre interlocuteur AXA



Créée en 1984, **AXA Prévention** est une association à but non lucratif. Sa mission est d'étudier et de mettre en œuvre toutes les mesures de nature à développer la culture de prévention des Français afin de prévenir et réduire les risques auxquels ils sont exposés en santé, sur la route, à la maison, devant les écrans, dans le milieu professionnel et face au réchauffement climatique.

**ASSOVICA**

ASsociation de SOutien aux VICTimes de Cyber Attaques

**ASSociation de SOutien  
aux VICTimes de Cyber  
Attaques**

ASSOVICA apporte aide et soutien aux victimes professionnelles des cyber-attaques ciblant les organisations.



AXA  
Prévention

# Que respecter pour être conforme au RGPD ?



Le RGPD est un règlement européen qui vise à protéger les données à caractère personnel des personnes physiques.

**ASSOVICA**

ASsociation de SOutien aux VICTimes de Cyber Attaques

# Les principes à respecter pour être conforme au RGPD

## Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, que ce soit directement ou indirectement, par référence à un identifiant (ex. nom, numéro d'identification, identifiant en ligne) ou à des éléments spécifiques propres à son identité physique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

## Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Toute opération automatisée ou non appliquée à des données à caractère personnel, telle que la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, la diffusion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

## Les fondamentaux

1. Ne collecter que les données vraiment nécessaires à votre objectif et dans un but bien déterminé: principe de minimisation et de finalité.
2. Être transparent: les individus doivent conserver la maîtrise de leurs données, ce qui nécessite le recueil de leur consentement lors de la collecte.
3. Organiser et faciliter l'exercice des droits des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression de leurs données: les modalités doivent être précisées, adresse courriel dédiée...
4. Fixer des durées de conservation en lien avec la finalité.
5. Sécuriser les données en prenant toutes les mesures utiles au niveau physique et informatique.
6. Intégrer les principes précédents dans une démarche continue.



## Actions à mettre en œuvre

- **AU SEIN DE VOTRE ORGANISATION :**  
Désigner un délégué à la protection des données.  
Tenir un registre des traitements de données personnelles.
- **SUR VOTRE SITE INTERNET :**  
Mettre à jour vos CGV/CGU et mentions légales.  
Indiquer les modalités d'exercice des droits des personnes.
- **AU NIVEAU DU CONSENTEMENT :**  
Être transparent : donner une information claire, compréhensible et complète aux personnes sur le traitement de leurs données.  
Conserver les approbations de consentement et permettre aux personnes de retirer leur consentement facilement.

